



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 1526

Texte de la question

PÔLE UNIVERSITAIRE PHYSIQUE-CHIMIE DE LA MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. M. Alfred Marie-Jeanne. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le département scientifique interfacultaire, pôle physique-chimie de Martinique, annonce n'être plus en mesure d'assurer, pour la rentrée 2009-2010, la deuxième et la troisième années par manque de moyens matériels et humains. Les étudiants seraient incités à s'orienter vers d'autres académies.

Le développement dont on parle tant ces temps-ci, dans le cadre des états généraux en cours, passe nécessairement par la mise en place et le maintien des structures de pointe dans le domaine scientifique. Qui plus est, on sait combien il peut être difficile pour certains parents de financer les études de leurs enfants hors Martinique. Le maintien de ce pôle et des enseignements qui y sont dispensés me paraît donc plus que jamais indispensable.

Madame la ministre, un tel enjeu ne mérite-t-il pas une réponse positive de votre part ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la décision qu'a prise l'université Antilles-Guyane - dont je rappelle qu'elle est répartie sur trois sites, un à la Martinique, un à la Guadeloupe, un en Guyane - de centraliser sur son pôle guadeloupéen la troisième année de chimie et de physique de la Martinique.

Soyez assuré que cette décision a été prise pour des motifs d'organisation du fonctionnement de l'université et non pas pour des motifs budgétaires. (*Rires sur les bancs du groupe GDR.*) En effet, le budget de l'université Antilles-Guyane pour 2009 a augmenté de 1,5 million euros, c'est-à-dire de 9,6 %, ce qui représente une progression de ses moyens de fonctionnement totalement inédite.

M. Frédéric Reiss. Très juste !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Ce regroupement a été motivé par l'insuffisance du nombre d'étudiants martiniquais en physique-chimie. Vous savez que la désaffection pour les premiers cycles scientifiques est, malheureusement, une réalité en métropole comme outre-mer.

M. Jean-Paul Anciaux. Hélas !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Il s'agit d'une décision équilibrée : au départ, l'université avait prévu de fermer l'ensemble du premier cycle, autrement les première, deuxième et troisième années de physique-chimie, sur le site martiniquais. Nous avons souhaité que la première et la deuxième années puissent se poursuivre de façon que cette filière reste présente en Martinique.

Sachez enfin, monsieur le député, que je serai très vigilante et que je donnerai au CROUS guadeloupéen des instructions pour que les quinze étudiants martiniquais concernés soient bien accueillis en Guadeloupe.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1526

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 juillet 2009